



Micro entreprise et application de service

Par **Tangozza**, le **09/10/2022** à **18:58**

Bonjour,

J'ai une petite question. Je souhaite créer une application de transport de personne qui met en relation chauffeur et clients. Seulement petit problème, je souhaite débiter cette activité en micro entreprise pour limiter les risques et continuer mon emploi à coter.

- Quelle CA dois-je déclarer ? Sachant que je ne prendrais que 10% de du prix de la course (tout le reste reviens au chauffeur). Sur une course à 10 dois-je déclarer 10 ou 1 ?

Merci =)

Par **john12**, le **11/10/2022** à **23:04**

Bonsoir,

Dans la mesure où vous pouvez être considéré comme un **intermédiaire transparent**, vous n'avez que votre prestation de services à déclarer (10%) et non le prix total payé par le client, prix de la course incluant votre commission de 10 %.

Il faut donc veiller à ce que les clients soient bien informés de votre qualité d'intermédiaire agissant au nom et pour le compte des transporteurs nommément désignés et les contrats conclus avec les transporteurs doivent aussi faire mention de votre qualité de mandataire et du montant de la commission retenue.

Bonne fin de soirée

Par **tomrif**, le **11/10/2022** à **23:32**

bonjour,

si vous encaissez 10 du client et reversez 9 au chauffeur, alors vous devez déclarer 10. dans ce cas, il faut oublier le régime micro.